REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA DE RELIZANE
N°...../DEP/2026
N°.....SMP/DEP/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

dont le NIF. N° (424024000048285)

- Conformément à l'article 46 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.
- Avis de Concours National d'architecture Restreint N° 20 /2026 Au Journaux (El-Masaa en langue Arabe en date du 23 /04/2026) Et (Horizon en langue Français en date du 26/04/2026) Concernant le projet :

Projet : Etude et Suivi Pour La Réalisation d'un Lycée Type (600/200) R à OUED EL DJEMAA CENTRE Commune OUED EL DJEMAA.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres financières en date du 28/09/2026 pour la direction des équipements publics -

N°	BUREAU D'ETUDE	Note Globale	Montant d'étude (Proposé)	Montant d'étude (Après Correction)	Délai D'étude	Délai de Suivi	OBS
01	AIT MOKHTAR DJAMEL NIF°: 185480202635158000000	87.13 Pts	27.755.000.00 DA	27.755.000.00 DA	04 Mois	14 Mois	Mieux disant

NB : le service contractant est tenu d'inviter tout soumissionnaire intéressé de se rapprocher à nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution Provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.
Le soumissionnaire peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya des Marchés publics dans un délai de dix (10) jours, à compter de la publication du présent avis 02dans le BOMOP et les quotidiens nationaux et Presse Electronique Conformément aux dispositions de l'articles 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

2631014419